



DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ASSOCIATIONS PLOUEZECAINES

NOM DE L'ASSOCIATION : _____

(Nom exact de l'association, déclaré à la Préfecture)

Représentée par son président : _____

Siège de l'association

Adresse :

Email : ☎

Date et n° d'enregistrement en Préfecture (Loi du 1^{er} juillet 1901) :

N° de SIREN ou SIRET (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

Code NAF (ancien code APE) (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la

Fédération à laquelle l'association est affiliée :

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- ❖ Imprimé de demande de subvention complété
- ❖ **RIB, statuts de l'association, budget prévisionnel et comptes de résultats**, s'ils n'ont pas été déjà fournis à la ville lors d'une précédente demande de subvention pour l'année d'exercice en cours
- ❖ **Budget prévisionnel de l'action ou évènement mis en place**

**Votre dossier complet est à renvoyer au plus tard le 31 décembre
au service vie associative de la Mairie : accueil@plouezec.bzh**

Le dossier de demande de subvention exceptionnelle est un formulaire simplifié qui concerne le financement d'une action spécifique que vous souhaitez mettre en place.

Il se différencie du dossier de subvention de fonctionnement pour l'activité usuelle de l'association.

Ce dossier a été établi conformément aux règles nationales et communautaires applicables aux financements publics.

PRESENTATION DU PROJET SPECIFIQUE

Contenus et objectifs du projet : *Préciser si l'évènement est à entrée gratuite ou payante*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Public(s) ciblé(s) :

.....

.....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires du projet :

.....

Lieu(x) de réalisation :

.....

.....

Date(s) de mise en œuvre (Préciser le nombre de jours) :

.....

.....

.....

Autre information que vous souhaitez indiquer :

.....

.....

.....

.....

L'association sollicite une subvention exceptionnelle, d'un **montant de** : €

CADRE DE LA DEMANDE

Les subventions sont attribuées en accord avec les principes suivants :

L'intérêt local

Les associations doivent être domiciliées sur la commune ou disposer d'une section locale dans le cas d'associations nationales, compter des adhérents domiciliés sur la ville et organiser des activités sur le territoire de la commune.

L'intérêt public

Le projet doit représenter un intérêt pour la commune de Plouézec et les Plouézécains.

CRITERES D'ATTRIBUTION

Les demandes de subventions exceptionnelles sont présentées aux membres de la commission Vie Associative qui statuent sur la décision d'attribution de celles-ci.

LES OBLIGATIONS DES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES

Les associations subventionnées doivent transmettre les justificatifs et le bilan financier de l'action menée **après réalisation du projet** afin que la commune puisse s'assurer du bon emploi des fonds publics.

AIDES ANTERIEURES ET DEMANDES EN COURS

Vous avez peut-être bénéficié l'année précédente ou demandé pour l'année en cours, des aides publiques auprès d'autres organismes publics (autres communes, Conseil Départemental, Conseil Régional, l'Etat....). Dans ce cas, vous devez remplir le tableau ci-dessous.

Organismes	Montant en €
Etat	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autres (à préciser) :	

Je soussigné(e), représentant l'association
....., certifie l'exactitude des informations transmises.

Le

Signature :